

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1969 B 00185

Numéro SIREN : 469 501 852

Nom ou dénomination : API DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 11/03/2022 sous le numéro de dépôt 7473

2025007473 Ag.

API DEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 750.000 Euros

Siège social : 382 Rue du Général de Gaulle (59370) MONS-EN-BAROEUL

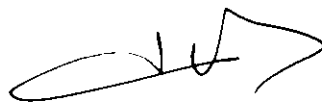
469.501.852 RCS LILLE METROPOLE

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 28 FEVRIER 2022

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2021

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =

La Présidente,



Béatrice DEBOSQUE.

Formulaire obligatoire, article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise		SAS API DEVELOPPEMENT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12		
Adresse de l'entreprise		355 F.B. DU GENERAL DE GAULLE 69370 MONT EN BAISSE		Durée de l'exercice précédent*		12		
Numero SIRET*		4 6 9 5 0 1 8 5 2 0 0 0 1 3		Neant		*		
				Exercice N clos le:		N-1		
				31/08/2021		31/08/2020		
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		
				Net 3		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	5 482 684	AO		5 482 684	5 166 149
		Constructions	AP	33 363 508	AQ	15 783 317	17 580 190	15 031 977
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
		Immobilisations en cours	AV	576 478	AW		576 478	2 838 673
		Avances et acomptes	AX		AY			21 653
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	13 238 219	CV		13 238 219	10 234 300
		Créances rattachées à des participations	BB	12 912 929	BC	112 000	12 800 929	11 148 228
		Autres titres immobilisés	BD	2 985	BE		2 985	2 985
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	11 811	BI		11 811	24 900
TOTAL (II)		BJ	65 588 616	BK	15 895 317	49 693 299	44 468 868	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BI			
	DEBITES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	156	BW		156	12 182
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	3 719 224	BY		3 719 224	1 446 208
		Autres créances (3)	BZ	1 059 713	CA		1 059 713	2 088 201
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	1 001 083	CE		1 001 083	
	Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	11 131 991	CG		11 131 991	8 154 516
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	88 556	CI		88 556	3 000
Immobilisations		CJ	17 000 726	CK		17 000 726	11 704 107	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	82 589 343	IA	15 895 317	66 694 026	56 172 976	
Renvois (1) Dont droit au bail				CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété *				Stocks		Créances		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		SAS API DEVELOPPEMENT		Neant ☐		
		Exercice N		Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont verse	750 000		DA	750 000	750 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de reevaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK		DC	3 811	3 811
	Reserve legale (3)			DD	75 000	75 000
	Reserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Reserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	BI		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*	EJ		DG	20 077 658	18 094 224
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	4 621 373	1 983 433
	Subventions d'investissement			DJ	23 794	34 158
	Provisions réglementées *			DK	2 398 621	2 077 060
		TOTAL (I)		DL	27 950 259	23 017 688
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	144 402	254 606
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI		DV	1 168 684	18 293
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	468 040	633 350
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 499 305	529 711
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Autres dettes			EA	35 459 442	31 715 509	
Compte régular	Produits constatés d'avance (4)			EB	3 891	3 814
	TOTAL (IV)		EC	38 743 766	33 155 287	
	Ecart de conversion passif*	(V)		ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	66 694 026	56 172 976	
RENVIS	(1) Écart de reevaluation incorpore au capital			IB		
	(2) Dont	Reserve speciale de reevaluation (1959)		IC		
		Écart de réévaluation libre		ID		
		Reserve de réévaluation (1976)		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	36 561 182	1 546 733	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 83 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise SAS API DEVELOPPEMENT				Neant ☐ *		
		Exercice N			Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	5 931 960	FI	5 931 960 4 403 738	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	5 931 960	FK	FL	5 931 960 4 403 738
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	10 432 94	
	Autres produits (1) (11)			FQ	2 717 4	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	5 945 110 4 403 838
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	11 049	
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	516 419 229 261	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	289 625 259 529	
	Salaires et traitements*			FY	333 453	
	Charges sociales (10)			FZ	131 730	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*		GA	1 573 226 1 674 756	
				GB		
		Sur actif circulant dotations aux provisions*		GC		
		Pour risques et charges dotations aux provisions		GD		
	Autres charges (12)			GE	5 635 6 283	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	2 861 140 2 169 831	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	3 083 970 2 234 006
opérations en commun	Bénéfice attribue ou perte transférée* (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	2 321 936 560 596	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	64 976 14 465	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	2 386 913 575 061	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	135 380 147 189	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	135 380 147 189
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	2 251 533 427 871
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	5 335 503 2 661 878

(RÉF. VOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Designation de l'entreprise <u>SAS API DEVELOPPEMENT</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	2 544 804 736 011
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	28 291 33 592
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 573 096 769 603
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	165
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 093 563 519 498
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	349 853 317 468
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 443 416 837 131
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	129 679 (67 527)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	843 810 610 917
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	10 905 120 5 748 503
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 283 747 3 765 070
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	4 621 373 1 983 433
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont {	HY	4 572 624 4 134 781
	(3) Dont {	IG	
	(3) Dont {	HP	
	(3) Dont {	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	63 516 14 447
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	130 731 141 785
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)	HX	
	(6 ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	5 549
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A6		
facultatifs	A7		
obligatoires	A9		
Dont cotisations facultatives Madelin	A7		
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(7) (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Sorties d'immobilisations		2 093 563	2 534 440
Amortissements dérogatoires		349 853	28 291
Quote part de subvention d'investissements virée au compte de resu			10 364
(8) (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (8) et le joindre en annexe)		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Designation de l'entreprise **SAS API DEVELOPPEMENT**Neant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
INCORP.						Consecutives a une reevaluation pratique au cours de l'exercice ou resultant d'une mise en equivalence	
						Acquisitions, creations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KG	5 166 149	KH		KI
	Constructions		KJ	28 622 523	KK		KL
	Sur sol propre	Dont Composants L9					
	Sur sol d'autrui	Dont Composants M1					
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2		624 428	KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3			KT		KU
	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX
	Matériel de transport *		KY		KZ		LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC		LD
	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH	2 838 673	LI		LJ
	Avances et acomptes		LK	21 653	LL		LM
	TOTAL III		LN	37 273 428	LO		LP
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en equivalence		8G		8M		8T
	Autres participations		8U	21 494 529	8V		8W
	Autres titres immobilisés		IP	2 985	IR		IS
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	24 900	IU		IV
	TOTAL IV		LQ	21 522 414	LR		LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	58 795 842	OH		OJ
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
INCORP.				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en equivalence	Reevaluation legale * ou évaluation par mise en equivalence	
						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO	D0	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	LW	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ
	Constructions		IQ	48 752	MA	MB	MC
	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui		IR		MD	ME	MF
	Inst. gales, agencets et am des constructions		IS		MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK	ML
	Autres		IU		MM	MN	MO
	Inst. gales, agencets, aménagements divers						
	Matériel de transport		IV		MP	MQ	MR
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS	MT	MU
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY	5 813 867	MZ	NA	NB
	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF
	TOTAL III		IV	5 862 619	NG	NH	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en equivalence		IZ		OU	M7	OW
	Autres participations		IO		OX	OY	OZ
	Autres titres immobilisés		II		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F	2G
	TOTAL IV		I3		NJ	NK	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	5 862 619	OK	OL	OM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1. Informations générales
1.1. Informations générales

Designation de l'entreprise <u>SAS API DEVELOPPEMENT</u>										Neant [] *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au debut de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements a la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Sur sol propre			PM	14 166 363	PV	1 542 465	PO	4 883	PQ	15 703 946	
Constructions Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU		
Inst. générales, agencements, aménagements des constructions			PV	48 610	PW	30 760	PX		PY	79 371	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD		QE		QF		QG		
immobilisations Matériel de transport			QH		QI		QJ		QK		
corporelles Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL		QM		QN		QO		
Emballages recuperables et divers			QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	14 214 974	QV	1 573 226	QW	4 883	QX	15 783 317	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			QY	14 214 974	OP	1 573 226	OQ	4 883	OR	15 783 317	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Augmentations des immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements a la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions Sur sol propre		Q9	338 602	R1	R2	R3	28 291	R4	R5		
Sur sol d'autrui		R7		R8	R9	S1		S2	S3		
Inst. gales, agenc. et am. des const.		S5	11 251	S6	S7	S8		T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4	T5	T6		T7	T8		
Inst. gales, agenc. am. divers		U1		U2	U3	U4		U5	U6		
Matériel de transport		U8		U9	V1	V2		V3	V4		
Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7	V8	V9		W1	W2		
Emballages recup. et divers		W4		W5	W6	W7		W8	W9		
TOTAL III		X2	349 853	X3	X4	X5	28 291	X6	X7		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL			NM				N0		
Total général (I+II+III+IV)		NP	349 853	NQ	NR	NS	28 291	NT	NU		
Total général non ventilé		NW	349 853	Total général non ventilé		NY	28 291	Total général non ventilé			
								NZ	321 561		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au debut de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net a la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt a etaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire, article 58 A
du code de commerce

Désignation de l'entreprise SAS API DEVELOPPEMENT

Neant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TE	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art 39 quinquies H du C.G.I.)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TV	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence, montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2056

1 / 1

31/08/2021

[illegible]

Formulaire obligatoire annexe 53 A
du Code général des impôts

Designation de l'entreprise		SAS API DEVELOPPEMENT		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		
				A 1 an au plus		
				A plus d'un an		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	12 912 929	UM	36 967	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		
	Autres immobilisations financières	ET	11 811	UV	11 811	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA				
	Autres créances clients	UX	3 719 224		3 719 224	
	Créance représentative de titres (Prêts et ou dettes et prêts ou remis en garantie * (Primairement mobilière) (10))	ZI				
	Personnel et comptes rattachés	UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	IZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	65 722		65 722
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
		Divers	VP			
	Groupe et associés (2)	VC	809 946		809 946	
	Dbiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	184 044		184 044	
	Charges constatées d'avance	VS	88 556		88 556	
	TOTAUX		VT	17 792 234	VU	4 916 272
	REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		
				A 1 an au plus		
				A plus d'1 an et 5 ans au plus		
				A plus de 5 ans		
CREDIT GROUP	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	692		692
		à plus d'1 an à l'origine	VH	143 710		112 615
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	1 168 684			1 168 684
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	468 040		468 040	
	Personnel et comptes rattachés	8C	81 076		81 076	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	60 203		60 203	
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	420 161		420 161
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	723 948		723 948
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	213 916		213 916	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
	Groupe et associés (2)	VI	34 359 071		34 243 859	115 211
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	1 100 371		232 777	794 628
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ				72 965	
Produits constatés d'avance	8L	3 891		3 891		
TOTAUX		VY	38 743 766	VZ	36 561 182	
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	107 934	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Designation de l'entreprise : SAS API DEVELOPPEMENT		Neant ☐		Exercice N, clos le 31/08/2021		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Remuneration du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WA	4 621 373	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS) (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)) Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS) Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	WE	
		WF			WG	
		RA			RB	
		WI			XX	
		WJ			XZ	
	Reintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			Y7	843 810	
	Quote-part des bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	168 823	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme				
- imposables au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
- imposables au taux de 0 %						
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*						
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Reintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	52 905
Reintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				YI		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3		
				TOTAL I	WR	5 686 911
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposables au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV	
		- imposables au taux de 0 %			WH	440 877
		- imposables au taux de 19 %			WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs			XB	
		Autres plus-values imposables au taux de 19 %			I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *						
Produit net des actions et parts d'intérêts (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	107 302	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX		
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*				ZY		
Mesures d'incitation à l'investissement	Majoration d'amortissement*					
	Repense d'entreprises en difficulté (44 sexies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	
	Zone franche urbaine 1E (44 sexies octies A)	QV		Sociétés investissant (art. 208C)	K3	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de restructuration de la défense (44 sexdecies)	PA	
				Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
				PC		
				PB		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)			X9		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies A)			YA		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies B)			YB		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies C)			YC		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies D)			YD		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies E)			YE		
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies F)				YI		
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies G)				YL		
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies H)				YH		
Créance dégagee par le report en arrière de déficit				ZI		
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH	2 655 604
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables						
bénéfice (I moins II)				XI	3 031 307	
déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XS) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XX	3 031 307	
				XO		

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation

SAS API DEVELOPPEMENT
469501852 IS1

N° 2058-A
1 / 1

31/08/2021

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

Exercice N
Montant

Quote part de 12% des plus values à taux zéro

52 905

Cegid Group

Formulaire d'affectation n° 55 A
à l'usage général des usagers

Designation de l'entreprise <u>SAS API DEVELOPPEMENT</u>										Neant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale - Autres réserves	ZB		ZD	1 983 433	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	1 983 433		Dividendes		ZE				
	Prelevements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF				
					Report à nouveau		ZG				
	TOTAL I	OF	1 983 433		(NB: le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	1 983 433			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J*			YQ						
	Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance				YT	85 295		97 520			
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	20 000		XQ	20 000		20 000			
	Personnel extérieur à l'entreprise				YU	21 115					
	Remunerations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	124 819		46 623			
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	265 189		65 117			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	516 419		229 261			
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	59 868		51 593			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	229 756		207 936			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	289 625		259 529			
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée				YY	1 316 089		1 026 938			
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	156 969		18 170			
DIVERS	Montant brut des salaires *				0B	261 405					
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S						
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	0.54 %		0.58 %			
	Numero du centre de gestion agréé *	XP			Filiales et participations: (Liste au 2058-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher (Sinon)			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies				RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe: résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NO1 pour le régime de groupe).

API DEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 750.000 Euros

Siège social : 382 Rue du Général de Gaulle (59370) MONS EN BAROEUL

469.501.852 RCS LILLE METROPOLE

RESOLUTION D'AFFECTATION
PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 28 FEVRIER 2022

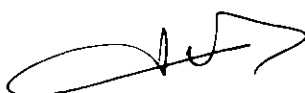
L'Assemblée Générale, sur la proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 AOUT 2021, soit la somme de 4.621.373 Euros, en totalité au poste "AUTRES RESERVES".

RESOLUTION D'AFFECTATION
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 28 FEVRIER 2022

L'Assemblée Générale, sur la proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 AOUT 2021, soit la somme de 4.621.373 Euros, en totalité au poste "AUTRES RESERVES".

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =

La Présidente,



Béatrice DEBOSQUE.

AEQUITAS AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

API Développement
Exercice clos le 31 août 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

AEQUITAS AUDIT
ZA du Pré-Catelan
9, rue Delesalle
59110 La Madeleine
S.A.R.L. au capital de € 619 260
R.C.S Lille Métropole B 046 350 088

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale des Hauts-de-France

ERNST & YOUNG Audit
14, rue du Vieux Faubourg
59042 Lille cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

API Développement

Exercice clos le 31 août 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société API Développement,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société API Développement relatifs à l'exercice clos le 31 août 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Participations et autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement » de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation des participations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Madeleine et Lille, le 25 février 2022

Les Commissaires aux Comptes

AEQUITAS AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

Arnaud
DHAUSSY

Signature
numérique de
Arnaud DHAUSSY
Date : 2022-02-25
18:31:50 +01'00'
Arnaud DHAUSSY
Commissaire aux Comptes
Arnaud DHAUSSY
Christophe Lewandowski



Sandrine Ledez